



REGLEMENT DE LA CONSULTATION
N°6226SGTR21

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de commerce et d'industrie Réunion
5 b rue de Paris – CS 31023
97404 Saint Denis Cedex
Tél : 02 62 94 20 00

Objet de la consultation

**Accord cadre de prestations d'élagage des sites de la
CCI Réunion**

La procédure de consultation utilisée
Procédure adaptée

Date et heure limites de remise des offres :

Le 4 septembre 2026 à 12 heures locale - Ile de la Réunion

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Condition de consultation**
- 3. Dispositions générales**
- 4. Présentation des propositions**
- 5. Conditions d'envoi des propositions**
- 6. Jugement des propositions**
- 7. Renseignements complémentaires**

Article 1 premier - Objet de la consultation

Le présent accord cadre concerne la prestation d'élagage des sites à la demande pour les besoins de la C.C.I. Réunion pour la période de 2026-2029

Ce marché concerne l'exécution de prestations d'élagage, d'abattage, de dessouchage, de mise en sécurité et d'entretien du patrimoine arboré des différents sites de la CCI Réunion. Ces interventions ont pour objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de préserver la santé des végétaux et de maintenir la qualité paysagère des espaces extérieurs des établissements de la CCI Réunion.

Les sites concernés sont aux nombres de six (6).

Les spécificités des services propres à chaque lieu sont explicitées dans les annexes 1 à 4 du CCP qui détaillent les fréquences ainsi que les espèces présentes sur chaque site.

Cet accord cadre de **type multi attributaire** se déroulera en deux (2) phases.

La notification des commandes auprès des candidats donnera lieu à des marchés dits subséquents.

L'estimation totale du marché est de : **140 000€ ht/3ans tous lots, tous titulaires compris**

1-1 Lieu d'exécution des prestations :

Sites		Adresses de réalisation prestation
1	Centhor	1 Route de l'Eperon 97435 St GILLES LES HAUTS
2	Cirfim	31 avenue Raymond Mondon 97420 LE PORT
3	MEFS	15 chemin de la Balance, 97410 Saint Pierre
4	Domaine des Pierres (DDP)	60 A, route de l'Entre-Deux Pierrefonds 97410 SAINT- PIERRE
5	Pôle Formation Nord	12 Rue Gabriel Kervéguen - 97495 SAINTE-CLOTILDE CEDEX
6	Siège	N° 5 b rue de Paris - CS 31023 97404 Saint-Denis Cedex

1-2. Caractéristiques principales du marché :

Cet accord cadre est composé de six (6) lots, il se déroulera **en deux (2) phases**.

Désignation des différentes phases

Phase A : Pré sélection des candidats maximum 3

Phase B : Mise en concurrence lors des besoins et sélection des propositions

- Le marché est de type accord cadre pour la fourniture de prestations de services d'élagage pour les sites de la CCI Réunion.
- Les commandes seront émises au fur et à mesure des besoins durant les trois ans.
- Ce marché comporte à titre indicatif à minima un élagage par an.

Suivi de la prestation

Les marchés subséquents (phase B) au présent accord-cadre seront suivis par les personnes référentes désignés à la notification du marché.

Article 2 – Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Il est passé selon la procédure suivante :

- Procédure adaptée : Articles R2123-1 en Accord Cadre R.2162-1 et 4
- Avec négociation: R2123-5
- De type subséquent : R2162-7 et 12
- Multi attributaire : Article R2162-10
- Allotissement : Article R2113-1 à 3
- Le minimum porte sur un élagage par an, tous titulaires compris.

Selon le décret du Code de la Commande Publique

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG/FCS) en vigueur à la date de la signature du présent marché (Ce document réputé public n'est pas joint au marché).

2-2 Type de marché

Accord cadre de fournitures courantes et de service

Les références aux nomenclatures européennes (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Objet principal : 77340000 Élagage des arbres et taille des haies

Référence nomenclature NUTS (Nomenclature des unités Territoriales statistiques) : FR94

Financement de la prestation

Les marchés subséquents de l'accord-cadre seront financés sur les fonds propres de la CCI REUNION.

3 - Dispositions générales du marché

3-1-Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement : oui

- Lot 1 : CENTHOR
- Lot 2 : CIRFIM
- Lot 3 : MEFS
- Lot 4 : Domaine des Pierres
- Lot 5 : Pôle Formation Nord
- Lot 6 : Siège

Variantes : Non

Options : Non

3-1-2 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Les prestations faisant l'objet du marché seront exécutées sur une durée d'un an renouvelable deux fois et sans excéder **36 mois** à compter de la date de notification des marchés.

Néanmoins, la CCI Réunion pourra demander la résiliation du marché :

- 2 mois avant la date anniversaire chaque année,
- En cas d'inexécution des conditions prévues.

La CCI Réunion pourra résilier par anticipation un marché subséquent d'élagage pour les motifs tenant à :

- Un fait imprévisible et extérieur aux parties, tel qu'une catastrophe naturelle, un incendie majeur, une décision administrative interdisant durablement les travaux ou tout autre événement de force majeure, rendra définitivement impossible ou sans objet l'exécution des prestations.

3-2- Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, la CCI Réunion pourra, après l'attribution, lui imposer la forme solidaire, si la transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions sera comme suit :

- **Phase A** : 180 jours à compter de la date limite fixée lors de la réception des offres.
- **Phase B** : 60 jours.

3-5- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

❖ Phase A : Présentation des candidatures

La CCI Réunion met à votre disposition les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Le CCP (Le Cahier des Clauses Particulières) et ses annexes
- L'acte d'engagement
- Le(s) bordereau(x) de prix
- Annexe conflit intérêt

3-6-Conditions d'obtention et dépôt des documents

Dépôt de candidature électronique directement à l'adresse suivante :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

❖ Phase B : Les commandes selon propositions des candidats

A l'issue de la Phase A et durant la survenance du besoin, la CCI Réunion **indiquera** par mail aux candidats :

- Ces besoins : demande précise d'élagage sur les sites
- Une visite sur place sera indispensable pour connaître le lieu et d'autres détails.

A l'issue de cette visite les propositions tarifaires concernant l'adaptation des moyens (effectifs, horaire, etc...)

Dépôt des offres : Les candidats devront confirmer, par retour mail,

Le pouvoir adjudicateur fixera un délai suffisant pour la présentation des offres en tenant compte d'éléments tels que la complexité des prestations attendues. L'adresse et le mode de dépôt des offres seront alors indiqués aux candidats.

Article 4 - Présentation des propositions

4-1-Documents à produire

Les documents à produire pour la phase A (dûment complétés et visés) sont ceux énoncés à l'article 3.5, toutes informations sur la capacité technique, humaine et financière du candidat à assurer la mission **et seront organisés comme suit** :

L'offre financière du candidat

- L'acte d'engagement (AE)
- Le(s) bordereau(x) des prix type forfaitaires

RC- Prestation d'élagage des sites de la C.C.I. Réunion-2026-2030

Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes

- Annexe n°1 : Lot 1 CENTHOR
- Annexe n°2 : Lot 2 : CIRFIM
- Annexe n°3 : Lot 3 : MEFS
- Annexe n 4 : Lot 4 : Domaine des Pierres
- Annexe n 5 : Lot 5 Pôle Formation Nord
- Annexe n 6 : Lot Siège
- Annexe n 7 : Attestation de visite (Visite obligatoire)
- Annexe n 8 : Conflits d'intérêt

L'offre technique du candidat

- Le mémoire justificatif des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat.

Autres pièces à fournir :

- *DC1,*
- *DC2,*
- 3666-SD (attestation fiscale)
- URSSAF (attestation sociale)
- *Ou DUME (facultatif)*
- *Les attestations d'assurances,*

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

a. Situation juridique :

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières.

- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Le(s) candidat(s) sélectionné en phase A produira une attestation sur l'honneur ou fournira les pièces justificatives concernant :

- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales (3666 SD) et sociales
- L'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,

b. Les capacités économiques et financières

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

c. Les capacités techniques et professionnelles– références requises

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment compléter avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

L'absence de ces documents entrainera le classement de l'offre du candidat concerné « irrégulière ».

Le candidat attributaire fournira les pièces justificatives concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

4-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-3- Unité monétaire utilisée

Euros (€).

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1 - Conditions d'envoi des propositions

Les candidats transmettront leurs candidatures et leurs offres (Cf. article 3.6)

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Phase A- La phase de sélection des candidatures

Les soumissionnaires seront classés dans un premier temps en fonction des candidatures retenues et non retenues :

La CCI Réunion se réserve le droit de limiter au maximum à **3 le nombre des candidats par lot**.

Critère d'analyse des candidatures

- **Conformité administrative** : (DC1, DC2, RC Attestation fiscale social etc...)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les travaux d'élague, le travail en hauteur, les dommages aux tiers et aux biens

Les offres non conformes ne seront pas retenues.

L'analyse des offres se fera en fonction des critères suivants :

- VTO : 60 %
- Prix : 40 %

VTO (Nv) : (pondération de 60%) Note maximale 100 points

Conformité professionnelle : 40 Pts

- Détail des équipements lié à la profession (liste général) et liste des derniers marchés attribués (expériences terrain): **10 pts**
- Attestation de visite des sites : **10 pts**
- Les certificats de contrôle du matériel de levage, cordes, harnais et équipements spécifiques : **10 pts**
- Habilitations **10 pts**

Conformité technique : Mémoire technique : 30 pts

- Les qualifications ou références professionnelles des intervenants (autorisation de travail en hauteur élagueurs)
- Présentation des moyens humains
- Moyens matériels
- Nettoyage et gestion des déchets

La methodologies: 30 pts

Les renseignements fournis ci-dessous feront notamment l'objet d'une description du mémoire technique élaboré par le candidat.

- La méthodologie d'intervention : modalités d'organisations opérationnelles utilisées **pour chacun des sites : 20 pts**
- Mesure de protection environnementale : Fiches techniques des produits, lieux de traitement des déchets verts et le Certiphyto et l'agrément si des traitements phytosanitaires sont prévus : **10 pts**

Prix (Np) (pondération de 40%) Note maximale 100 points

- Tarif (selon bordereau de prix type prix forfaitaire)

Note maximale X prix offre moins disante
Prix offre analysée

- Très satisfaisant : note maximale
- Satisfaisant : (80% de la note maximale avec + 10% possible)
- Moyen : (50% de la note maximale avec + 10% possible)
- Très insuffisant ou non conforme : 0 point

6.2 Sélection des offres

Phase B – Les commandes

La CCI REUNION consultera par écrit (par tous moyens permettant de certifier l'envoi des demandes) les titulaires retenus de l'accord-cadre les trois premiers au classement.

Au moment de la survenance du besoin. La CCI Réunion demandera aux trois candidats retenus en phase A de chiffrer des travaux d'élagage. La CCI Réunion choisira parmi les trois candidats retenus en phase A selon les critères suivants :

- **L'offre la mieux disante : Qualité de la prestation : 100 Pts**
 - Prix : 60Pts
 - Durée de la prestation : 40 Pts

Le candidat ayant obtenu le nombre de point le plus grand sur 100 pts sera retenu.

6.3 Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)
- Les candidats n'ayant pas dépassés **70/100 points** en phase A (candidature)

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2152-1 et 2 ; L2141-1 du Code de la Commande Publique.

En cas d'égalité au final entre plusieurs candidatures ou offres, l'attributaire sera choisi parmi les opérateurs présentant la proposition financière la plus avantageuse.

Une phase de négociation pourra être ouverte ou pas avec les candidats en phase B.

Article 7 - Renseignements complémentaires

PHASE A

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard **cinq (5) jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite directement :

➤ **<https://www.marches-publics.gouv.fr/>**

Visite de site :

- Une visite de site sera organisée ultérieurement
- Contact(s) : cf annexes
- Une attestation de visite signée sera remise à l'issue de la visite.

NB : La visite de site est obligatoire.

PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

7.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la notification du marché.

Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

7.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Nom et adresse : idem article 7.1)

7-5 Utilisation des données personnelles dans le cadre de la consultation

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement aux fins de :

- Gérer la commande publique ;
- Préparer et lancer les procédures de marchés publics ;
- Recevoir et évaluer les candidatures et les offres ;
- Attribuer les marchés publics ;
- Exécuter et suivre les marchés publics.

Base légale : obligation légale (code de la commande publique).

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Droits des personnes : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de limitation de traitement.

L'exercice de ces droits peut être effectué auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : par mail, dpo@reunion.cci.fr ou par voie postale à la CCI Réunion - DPO - 5B rue de Paris - CS 31023 - 97404 Saint-Denis.

Si les opérateurs estiment que leurs droits relatifs à leurs données personnelles ne sont pas respectés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), www.cnil.fr.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations.